



Acompte réservation d'un animal à l'adoption



Il est demandé un versement de 50 euros d'acompte afin de réserver un animal en vue de son adoption. (50 euros pour 1 chat ou chien, 100 euros pour 2)

La durée de réservation est de 15 jours maximum. Cet acompte sera déduit des frais d'adoption, une fois l'adoption finalisée.

En cas d'annulation de l'adoption de la part de l'adoptant, ou si le délai est dépassé, l'acompte ne sera pas remboursé, il sera considéré comme un don versé à l'association et pourra donner droit à l'émission d'un reçu fiscal.

En cas d'annulation de la part de l'association, l'acompte sera remboursé.

Si l'adoptant souhaite renouveler le délai de réservation de 15 jours, il devra verser à nouveau un acompte. Seul le dernier acompte sera déduit des frais d'adoption. Le précédent acompte sera considéré comme un don acquis définitivement par l'association.

NB : En cas de règlement de l'acompte en ligne, ce document sera considéré comme approuvé lors du règlement de l'acompte.

Date lieu

Signature du cédant